

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Samedi 27 novembre 2010**

*Etaient présents* : Mmes et MM. LUBRANO (maire), MIRALLES (adjoint), BESSAA, MOUFLETTE, CHAPUIS, DANILLON,

*Absents excusés* : MM. LE FOLL (pouvoir à G. LUBRANO, TESSE (pouvoir à M. DANILLON)

Absent : Laurent GRISVARD

*Secrétaire de séance* : M. MIRALLES

*Secrétaire auxiliaire* : B. HOUPEAU

**Remarques sur le précédent compte rendu de conseil municipal :**

***Mme Moufflette :***

- *Les Indemnités du percepteur* : elle précise que ces indemnités n'ont pas un caractère obligatoire et statutaire. Leur attribution est laissée à la discrétion des conseillers municipaux.
- *La Sécurité routière* : à l'ultime réunion sur la sécurité routière, malgré les convocations envoyées, - le Conseil général, les pompiers et les gendarmes étaient absents.
- *Sens interdit de la rue du Pasteur Lorriaux* : M. le maire informe que M. Cornette, le directeur de la Clé des Champs sera averti par écrit

***M. Chapuis :***

- Concernant la mare de Beaugrenier, il signale qu'il ne s'oppose pas systématiquement à la vente de cet espace, mais que le patrimoine communal ne doit pas être dispersé
- Il se réjouit d'autre part, que toutes les remarques émises sur un compte rendu précédent soient maintenant retranscrites sur le compte rendu suivant.

**Ordre du jour**

***1) Boues de Méry sur Oise***

Il a été fixé une prolongation de délai de deux mois à compter du 29 octobre 2010 pour permettre au Préfet de statuer sur la demande présentée par la Société VEOLIA EAU en vue de la réalisation de l'épandage des boues de l'usine d'eau potable de MERY sur OISE.

***2) Diagnostic des cours d'eau***

La Communauté de Communes du Vexin Thelle a lancé une étude de plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau, sur son territoire, et se trouvant sur le bassin versant de l'EPTE.

Le Bureau d'étude CE3E a réalisé un diagnostic exhaustif sur le Cudron et sur le rû d'Hérouval.

M. Chapuis indique que le BE a bien terminé son travail sur Montjavoult.

***3) Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CCVT***

M. le Maire signale que le bureau communautaire et le conseil communautaire ont voté à l'unanimité, l'instauration d'un SCOT.

Le Bureau d'étude a été choisi ; son devis s'élève à environ 150 000€ HT.

M. Chapuis indique que la mise en œuvre de ce SCOT durera 3 ans. Si on a terminé l'étude du PLU avant, nous serons obligés de le mettre en adéquation avec les dernières prescriptions du SCOT. Ces nouvelles informations devront être données à posteriori au Cabinet d'étude Aménager le Territoire pour qu'il y transcrive les nouvelles décisions.

Un délégué qui représentera Montjavoult sera désigné.

#### **4) Retrait et gonflement des argiles :**

M. le Maire indique qu'il a reçu une communication du Préfet dans laquelle il est fait état que le Département et la Commune de Montjavoult, en particulier, sont concernées de manière importante par la forte présence de « langues argileuses » qui peuvent provoquer des fractures et des effondrements partiels du bâti.

Cette information et ce dossier devront être inclus dans le Porter à connaissance (document d'urbanisme concernant l'élaboration du PLU, et mis à la disposition du public).

#### **5) Destination du Presbytère**

A la suite de la visite effectuée par le conseil municipal et suite à la dernière réunion d'information, un certain nombre d'avis ont été émis par les conseillers.

M. le maire propose la solution suivante qui corrobore le choix unanime des conseillers et les conseils de la perceptrice de Chaumont en Vexin afin de rentabiliser le patrimoine communal.

Un certain nombre de travaux devront être effectués :

- remise en état les différents équipements tels que le compteur d'eau, le compteur électrique, la chaudière, etc...
- nettoyage de toutes les pièces
- rebouchage de fissures et lessivage des murs et plafonds
- travaux de plomberie (éventuellement changement de la robinetterie cuisine et salle d'eau) avant mise en circulation de l'eau.
- Remplacement des vitres cassées

M. le maire se réjouit de la décision prise et chargera les agents communaux d'effectuer les différents travaux le plus rapidement pour mettre hors gel, le bâtiment :

Les conseillers seront invités à constater l'état des lieux à la fin des travaux.

#### **6) Délibération motivant la prescription de l'élaboration du PLU**

Le directeur départemental des Territoires a sollicité par circulaire toutes les communes qui étaient en cours d'élaboration de PLU, pour les inciter à se réunir afin de lister en détail toutes les motivations qui ont conduit les élus à acter un PLU, suite aux évolutions réglementaires entraînées par la promulgation de la loi dite de Grenelle 2.

M. Danillon préparera un texte (motivations) qu'il fera valider par le bureau d'étude.

Une nouvelle délibération sera soumise aux conseillers lors du prochain conseil municipal.

#### **7) CCAS**

Mme Bessaa signale qu'elle ne va pas faire d'exposé car chaque conseiller a reçu un résumé sur le stage qu'elle a suivi.

Elle a demandé d'intégrer la commission d'aide sociale de la Communauté de communes.

Son souhait est d'aider les habitants nécessiteux. Pour ce faire elle souhaite les informer des possibilités qui leur sont offertes pour bénéficier d'un certain nombre d'aides telles que les repas à domicile, les secours pécuniaires, etc...

M. le maire souligne que le CCAS tel que le conçoit Mme Bessaa est plutôt réservé aux communes plus importantes et qu'il n'y a pas lieu de mettre en place une structure avec une gestion aussi contraignante ; d'autant qu'à Montjavoult la demande est presque inexistante.

En effet, en 3 ans seuls 3 secours ont été accordés par le Conseil Général pour des motifs qui n'ont rien à voir avec la misère...

Mme Bessaa regrette de ne pas avoir été avertie de cela. M. le maire lui indique que ces informations du Conseil Général, sont totalement confidentielles.

M. le maire précise aussi, que la façon dont les membres extérieurs ont été désignés, est totalement illégale. En effet, seul le maire a le pouvoir de désigner les membres extérieurs. D'autre part, le maire président n'est pas inclus dans le nombre des membres élus par les conseillers municipaux (il est membre de droit).

M. Chapuis pour conclure, propose que lors du prochain conseil municipal, l'on débâte sur les règles et les lois qui régissent le CCAS.

Il demande que Montjavoult fasse partie des commune d'accueil avec une structure pour accompagner l'aide à la personne. D'ailleurs cela pourrait être une des orientations et priorités pour formaliser les choix d'orientation futurs du PLU.

Cette discussion sera reprise lors du prochain conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- *Elagage des lignes moyennes tension, par ERDF* : M. Miralles demande si ce projet est toujours à l'ordre du jour ?

M. le maire répond qu'il a relancé la compagnie récemment.

- *Sécurité routière* : M. Mirallès informe le conseil qu'il y a une réunion prévue le lundi 29 novembre, avec le maître d'ouvrage pour évaluer les vices de forme (eau qui stagne près des dos d'âne) à Beaugrenier et à Valécourt lors de grosses pluies, entre autres...

- *Panneaux routiers* : M. Chapuis souhaite que la taille des panneaux routiers soit réduite.

M. le maire répond que le Conseil Général n'a pas encore reçu les panneaux d'entrée et de sortie des hameaux, et qu'il demandera à l'occasion si on peut satisfaire ce vœu.

- *Un panneau « sens interdit »* est réclamé par Mme Bessaa à la sortie du parking de la Clé des Champs, dans la rue du Pasteur Lorriaux pour inciter les livreurs à ne pas emprunter cette rue à contresens.

- *Mme Moufflette signale que le sens unique* des rues Soins et Pasteur Lorriaux n'est pas respecté et plus particulièrement, par les livreurs de la Clé des Champs.

Elle demande que la lettre qu'elle avait remise au maire à cet effet, soit envoyée au directeur, pour acter notre demande.

- *Convention avec les livreurs* : M. Chapuis indique qu'il est possible pour le Directeur de la Clé des champs de mettre en place une convention avec les livreurs de son établissement pour les obliger à respecter un circuit qui respecte le sens de circulation à l'intérieur du village.

*Avancement du PLU par B. Danillon :*

- Résumé de l'activité de la commission d'urbanisme :
- Réunion de synthèse avec le BE, le vendredi 19 novembre
- Réunion prévue le samedi 11 novembre pour répondre à certaines questions posées par le BE (sans la présence du chef de projet, M. Beaufort)
- Réunion préparatoire à la clôture de la phase 1, début janvier (diagnostic)
- Réunion avec les associations.
- B. Danillon indique que la procédure peut paraître longue et besogneuse, mais que la réflexion et la mise en œuvre doivent être précises et bien définies.

- *Environnement à Valécourt commenté par M. Chapuis :*

Il s'interroge sur les 2 caravanes de Valécourt qui stationnent toujours sur 2 terrains.

M. le maire indique qu'il a encore demandé récemment à la gendarmerie d'intervenir auprès des propriétaires → il n'y a pas de réponse de ceux-ci.

Il s'est mis en rapport avec le Conseil Général (service de l'urbanisme). Il lit la lettre qui lui a été envoyée par le vice président chargé de l'environnement concernant les 2 espaces naturels sensibles recensés sur notre commune, et la réponse et confirmation qu'il a envoyées au Conseil général pour savoir si le département a étudié les mesures de présentation et

l'instauration d'une zone de préemption au titre des dits espaces : ce qui aurait pour effet de résoudre le problème des caravanes.

Cette réponse au Conseil général a été confirmée le 5 octobre 2010.

M. Chapuis signale qu'il va recevoir la cartographie de Natura 2000.

- *Nouveau lotissement à Montagny et ses nuisances:*

M. Chapuis demande si le compte rendu de l'étude sur l'impact de l'assainissement du nouveau lotissement proche du périmètre de sécurité du puits avait été réclamé aux élus de Montagny en Vexin.

M. le maire affirme qu'il a posé la question à deux reprises au maire de Montagny.

Aucune réponse n'ayant été donnée, les conseillers souhaitent qu'un courrier soit envoyé pour acter notre demande, et demander officiellement une réponse motivée.

M. Chapuis demande si on a reçu la facture du Cabinet COUTOT ROEHRIG pour connaître le nom du propriétaire du terrain d'Hérouval où l'on pourrait installer une réserve contre l'incendie. M. le maire lui répond que l'on vient de la recevoir, la veille du conseil municipal.

- *Dégradation du carrefour de la Tuilerie et de la rue du Vouast à Valécourt :* B. Danillon a constaté que les énormes engins des betteraviers ont défoncé le bord des routes entre le Vouast et Valécourt et plus particulièrement le croisement à la tuilerie.

M. Chapuis précise que dans le cadre du Grenelle 2 de l'environnement, il est prévu de réglementer les dessertes des gros engins agricoles par des déviations.

- *Réévaluation des taux d'imposition*

M. le maire indique que le percepteur, dans son analyse financière, a signalé que les taux d'imposition étaient très inférieurs à la moyenne départementale et nationale, et nous suggère d'envisager une évolution à la hausse, plus particulièrement sur le non bâti (cette réflexion est notée pour l'élaboration du prochain budget).

- *Déchets verts :*

M. Chapuis demande que l'on porte une réflexion sérieuse sur le dépôt ou la transformation des déchets verts ; cette demande sera inscrite lors de la prochaine réunion de la commission urbanisme (hors PLU).

- *la mare de Beaugrenier*

Mme Bessaa demande si on a obtenu des devis pour curer la mare de Beaugrenier.

2 entreprises ont été sollicitées → la 1<sup>ère</sup> a remis un devis de 6 000€ HT

→ la 2<sup>ème</sup> propose de déverser les boues dans un endroit (voir

champ d'agriculteur à contacter) pour diminuer le coût.

Les conseillers souhaitent faire analyser ces boues avant de les répandre, sachant que des eaux usées, aux dires de certains, pourraient se déverser dans la mare.

M. le maire propose de faire intervenir les techniciens du SPANC pour connaître les risques et la marche à suivre.

Mme Bessaa demande que soit élagué le saule pleureur qui jouxte la mare.

M. Chapuis propose de valoriser les abords de cette mare, et souhaite faire une demande d'aide auprès de la DREAL.

- *le lavoir de Valécourt*

Mme Bessaa demande où en est la plaquette de présentation pour la souscription pour la réhabilitation du lavoir de Valécourt → Statu Quo !

- *Environnement de l'église*

Mme Bessaa demande que soit retiré l'Algéco de la Sté Charpentier, qui est déposé depuis plus d'un an sur le côté de l'église.

M. Chapuis signale que l'éclairage de l'église tel qu'il est conçu fait verdir les murs extérieurs de l'église et se désolé du fait que la mousse reviendra à moyen terme, malgré les travaux de nettoyage entrepris durant ces deux dernières années.

Mme Mouflette demande de faire une étude pour l'installation d'un éclairage économique sur la commune.

*- Réfection des rues*

Mme Bessaa demande si les subventions concernant la réfection des rues du Chemin Vert et de la Plaine ont été demandées.

M. le maire répond que nous n'avons eu que 2 devis (la 3<sup>e</sup> entreprise n'a pas répondu).

Malgré tout, les travaux sont programmés pour 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.